Fresque de la publicité

Agir pour une publicité plus responsable

La fresque de la publicité

Atelier collaboratif permettant de comprendre l'essentiel des enjeux socio-économiques et environnementaux de ce secteur professionnel pour passer à l'action.

Créée en France par Youmatter, Mathieu Jahnich et TF1 Pub.

Et adaptée au marché belge par RMB.

youmatter

COMMUNICATION & TRANSITION ÉCOLOGIQUE

TF1 PUB

La Fresque de la Publicité

Objectifs

La Fresque de la Publicité est un outil permettant aux professionnels et leurs entreprises de s'approprier le défi du changement climatique au sein même de leurs métiers, aussi divers et variés qu'ils puissent être.

Cette fresque sectorielle permet de sensibiliser, en évitant l'approche professorale et verticale habituelle, pour favoriser la découverte active de pistes de réflexion et d'actions concrètes

1

En retraçant les liens d'interactions de la chaîne de valeur de la publicité, les participants peuvent aborder les enjeux climatiques associés à leurs métiers dans toute leur globalité et à travers leurs propres complexités.

2

La Fresque de la Publicité

Prise de conscience en 3 étapes

01

Réflexion

Placer les cartes selon les impacts environnementaux et sociaux de la chaîne de valeur de l'écosystème publicitaire

02

Atelier

Identifier et positionner sur la fresque des leviers de transition pour chaque acteur et déterminer le niveau d'impact et de difficulté.

03

Débrief

Partage des leviers identifiés et échange guidé par l'animateur sur les solutions possibles pour chacun des acteurs du secteur.

La Fresque de la Publicité

A qui s’adresse-t-elle ?

Médias

ANNONCEURS

Agences média

Agences créa

Régie publicitaire

Formations

La Fresque de la Publicité

Démo

Données objectives et sourcées

Exemples de carte

Contribution au financement des services publics

Les services publics, bien que financés en majorité par l'Etat, sont parfois également dépendants des recettes publicitaires pour financer leurs actions.

Les collectivités perçoivent par exemple une redevance sur leurs espaces d'affichages publicitaires ou bénéficient en échange de services gratuits en termes de mobilier et de mobilité.

L'audiovisuel public est également partiellement financé par les recettes publicitaires (17,21% pour la RTBF en 2021, soit 70,7 millions d'euros et pour la VRT, 17,3%, soit 77,4 millions).

La publicité peut donc également participer à une économie de bien public (même si le débat reste ouvert concernant le lien entre intérêt privé et public !).

SOURCES : Rapports d'activité RTBF & VRT 2021.

Agences conseil / Agences média

L'agence conseil ou média aide l'annonceur à définir sa stratégie de communication et l'accompagne sur les messages et supports adaptés à ses besoins. Dans la plupart des cas, elle négocie et achète les espaces publicitaires pour le compte des annonceurs.

Les entreprises du secteur des agences de publicité employaient 919 salariées FTE en 2022, pour un chiffre d'affaires total de 1,2 milliard d'euros. Les agences conseil / média ont une influence sur la production et la diffusion des campagnes publicitaires (le choix des formats et des supports médias notamment).

Elles peuvent accompagner les annonceurs pour imaginer et mesurer les modèles de campagnes les moins énergivores et conseiller les annonceurs en fonction de critères écoresponsables de diffusion.

SOURCES : UMA Ranking 2022

Bénéfices

Une prise de conscience pour agir

La Fresque de la Publicité

- Sensibilise sans culpabiliser
- Mobilise l'intelligence collective
- Crée du lien
- Génère de l'énergie

En bref,

Elle soude, motive et outille !

Déployez la Fresque de la Publicité dans votre entreprise

Tarif pour l'animation d'une fresque par un animateur agréé (3h) :

2.000€ HTVA/fresque*
16 personnes maximum

Licence d'usage :

10€/participant

*Conditions tarifaires adaptées sur demande pour les asbl, institutions et écoles.

Participez à une Fresque de la Publicité chez RMB

Calendrier disponible sur le site www.rmb.be ou sur demande.

Tarif pour la participation à une fresque (3h) :

150€ HTVA par personne*

Licence d'usage :

10€ par personne

*Conditions tarifaires adaptées sur demande pour les asbl, institutions et écoles.

En savoir plus

Contacts

www.rmb.be

v.binon@rmb.be

@RMB Regie Media Belge

@regiemediabelge

move ahead

Thank you!